

Haazinou

Au milieu de ce jour

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Haazinou 5727-1967)

(Etude du commentaire de Rachi sur le verset Haazinou 32, 48)

(Likouteï Si'hot, tome 19, page 339)

1. La fin de la Sidra⁽¹⁾ rapporte que : "l'Éternel parla à Moché, au milieu de ce jour, en ces termes : monte sur ce mont d'Avarim, le mont Nébo... et meurs sur cette montagne". Rachi cite les mots : "l'Éternel parla à Moché, au milieu de ce jour"

et il explique : "A trois références, il est dit : 'au milieu de ce jour'". Il cite les deux autres passages⁽²⁾, dans lesquels on retrouve cette expression, l'entrée de Noa'h dans l'arche : "au milieu de ce jour, Noa'h alla..."⁽³⁾ et la sortie d'Égypte, "au milieu de ce

(1) Haazinou 32, 48 et versets suivants.

(2) Le verset Le'h Le'ha 17, 23 dit, à propos d'Avraham : "il fut circoncis au milieu de ce jour" et Rachi explique : "il n'a pas eu peur", mais cela ne concerne pas ce qui fait l'objet de notre propos, car il est question ici du grand niveau atteint par Avraham, "il avait reçu l'Injonction le jour même et n'avait pas eu peur". En l'occurrence, par contre, "au milieu de ce

jour" est la réponse de D.ieu à : "nous ne le laisserons pas" et l'on verra la longue explication que Rachi donne ici, à ce propos. On peut penser aussi que Rachi précise le nombre de ces expressions : "à trois références", dans le but d'exclure la quatrième, en l'occurrence celle-ci. On consultera aussi la longue explication de la causerie du Chabbat Parchat Haazinou 5741.

(3) Noa'h 7, 13.

jour, l'Éternel fit sortir..."⁽⁴⁾. Dans les deux cas, cette expression signifie que les contemporains de Noa'h et les Égyptiens dirent alors : "dans tous les cas, si nous constatons... bien plus, nous reprendrons...". Ils ne laisseraient donc pas Noa'h entrer dans l'arche ou les enfants d'Israël quitter l'Égypte. Rachi explique longuement les détails de ces deux cas et il précise : "le Saint béni soit-Il dit : Je ferai... et que quiconque a le pouvoir⁽⁵⁾ de M'en empêcher vienne le faire". Il en fut donc de même pour le

décès de Moché. Les enfants d'Israël avaient dit : "nous ne le laisserons pas" et Rachi cite, à ce propos, de nombreux bienfaits que Moché leur avait prodigués, puis il ajoute : "le Saint béni soit-Il dit : Je le ferai rentrer au milieu de la journée".

Rachi recherche ici l'interprétation de l'expression : "au milieu de ce jour" et on peut le comprendre simplement, car ces mots semblent superflus⁽⁶⁾, puisqu'il a déjà été dit, au début de ce contexte, dans la Parchat Vayéle'h⁽⁷⁾ : "J'ai

(4) Bo 12, 51. On verra la note 10, ci-dessous.

(5) Concernant Noa'h, Rachi dit : "a, en sa main", alors que le Sifri, sur ce verset, dit : "a le pouvoir", pour Noa'h comme pour la sortie d'Égypte. C'est la formulation que l'on trouve dans les éditions qui sont en notre possession. En revanche, dans les deux premières éditions et dans les manuscrits de Rachi, on trouve plusieurs différences. En tout état de cause, l'explication de cette différence-ci est la suivante : celui qui "a le pouvoir", mais dont la "main" est faible, ne pourra pas fracasser l'arche, comme Rachi le dit par la suite.

(6) On ne peut pas penser que Rachi s'interroge sur le mot : "milieu" de

l'expression : "au milieu de ce jour", car la Torah emploie cette formulation à différentes reprises, sans que Rachi ne donne la moindre explication, à ce sujet, par exemple dans les versets Bo 12, 17, Emor 23, 14 – 21, 28 et 29, 30. De même, commentant les versets Noa'h 17, 13, Le'h Le'ha 17, 23 et 26, Bo 12, 41, Rachi ne précise pas le sens du mot : "milieu", comme il le fait ici : "à sa lumière". Il en est de même pour le commentaire de Rachi sur le verset Michpatim 24, 10. On verra aussi le commentaire du Ramban sur le verset Emor 23, 28, mais ce point ne sera pas commenté ici.

(7) 31, 2 et dans le commentaire de Rachi.

cent vingt ans, ce jour” et Moché quitta le monde ce même jour. On peut en déduire que tout ce qui se passa par la suite fut : “au milieu de ce jour”. Et, s’il s’agissait uniquement, en l’occurrence, de préciser la signification du mot : “milieu”, à quoi bon le faire ?

Rachi en déduit que cette expression a pour objet d’introduire une allusion au fait que les enfants d’Israël s’opposaient au décès de Moché et c’est pour apporter une réponse à leur opposition que D.ieu déclara : “Je le ferai rentrer au milieu de la journée”. On peut, toutefois, se poser ici les questions suivantes :

A) On peut comprendre que les contemporains de Noa’h aient cru avoir le pouvoir de l’empêcher d’entrer dans l’arche. De même, les Egyptiens pouvaient s’imaginer qu’ils ne laisseraient pas les enfants d’Israël quitter leur pays, car ils en consti-

tuèrent la majorité. En revanche, comment les enfants d’Israël pouvaient-ils penser qu’ils empêcheraient le décès de Moché, ce qu’aucun être de chair et de sang ne peut faire⁽⁸⁾ ?

B) Pourquoi Rachi doit-il préciser ici que : “à trois références, il est dit : ‘au milieu de ce jour’” et citer longuement les deux autres références, alors qu’il aurait pu énoncer uniquement le sens simple de ce verset, dire que les enfants d’Israël n’admettaient pas le décès de Moché et que : “le Saint béni soit-Il dit...” ? Du reste, c’est bien ce qu’il fait quand il commente l’expression : “au milieu de ce jour”, dans la Parchat Noa’h⁽³⁾ : “le verset t’enseigne que ses contemporains...⁽⁹⁾. Le Saint béni soit-Il dit alors : Je le ferai rentrer aux yeux de tous”, sans mentionner aucune autre référence pour justifier que tel est bien l’interprétation exacte de l’expression : “au milieu de ce jour”.

(8) On verra le commentaire du Sifteï Cohen sur la Torah, à cette référence.

(9) Concernant les différences entre le commentaire de Rachi, à cette référence et celui de la Parchat Noa’h, on verra la note 21 ci-dessous.

Bien plus, on peut introduire ici un raisonnement a fortiori. Si, quand il explique ces mots pour la première fois, il ne cherche pas d'autres exemples, pas d'autres preuves, combien plus doit-il en être ainsi quand il les commente pour la troisième fois !

Plus encore, dans la Parchat Bo, Rachi ne commente pas du tout le verset :

(10) En revanche, il commente ce qui est dit avant cela, au verset 12, 41 : "au milieu de ce jour, toutes les armées de l'Éternel sont sorties" et il précise : "cela veut dire que, quand le temps est venu, D.ieu ne les a pas retenus, même le temps d'un clin d'œil". Il ne précise pas, en revanche, que les Égyptiens dirent : "nous ne les laisserons pas... et le Saint béni soit-Il dit : 'Je les ferai sortir au milieu du jour'", d'autant que le Sifri, à cette référence, indique : "en Égypte, au milieu de ce jour", sans autre précision et que l'on peut en dire de même du présent verset, comme l'explique le Torah Temima, à cette référence de la Parchat Bo. En l'occurrence, il fut dit, lors de la plaie des premiers-nés, aux versets 31 et 33 : "levez-vous et sortez du sein de mon peuple" et : "l'Égypte se renforça pour les renvoyer au plus vite". Il est donc difficile d'admettre qu'en quelques heures, ils regrettèrent ce qu'ils avaient dit et ils affirmèrent : "nous ne les laisserons pas", même si, quelques jours plus tard, ils revinrent

"au milieu de ce jour, l'Éternel fit sortir"⁽¹⁰⁾ et, au sens le plus simple, il en est ainsi parce qu'il s'en remet à ce qu'il a déjà expliqué dans la Parchat Noa'h. Dès lors, pourquoi ici, dans la Parchat Haazinou, doit-il préciser ce que veut dire l'expression : "au milieu de ce jour" figurant dans le verset, avec des exemples, des preuves et une longue analyse ?

effectivement sur leur position. En conséquence, Rachi déduit de la première expression : "au milieu de ce jour" que : "D.ieu ne les a pas retenus, même le temps d'un clin d'œil". Avant cela, au verset 17 : "car c'est au milieu de ce jour que J'ai fait sortir", Rachi n'expliquait rien, car il ne s'agissait pas, en l'occurrence, du récit de cette sortie, mais de la raison pour laquelle : "vous garderez". Par la suite, le second : "au milieu de ce jour" semble superflu et Rachi donne donc son interprétation : "Nous ne les laisserons pas". Pour autant, il n'a nul besoin de le dire clairement, car, même si cette explication n'est pas totalement évidente, selon le sens simple du verset, on peut, néanmoins, l'accorder avec ce sens simple, puisque, quelques jours plus tard, les Égyptiens regrettèrent effectivement ce qu'ils avaient dit, comme on l'a précisé. Il n'en est cependant pas de même, en l'occurrence, comme le texte l'expliquera au paragraphe 3.

Il faut bien en conclure que la compréhension de notre verset n'est pas évidente et que l'on trouve l'explication des mêmes mots à d'autres références, ce qui fait la preuve que, dans ce verset également, c'est bien cette interprétation qui doit être retenue⁽¹¹⁾.

De ce fait, Rachi ajoute, après avoir cité l'exemple de Noa'h et celui de l'Égypte : "ici aussi", formulation qui n'apparaît pas dans le Sifri, à l'origine de son commentaire, lequel dit uniquement, comme il le fait à propos de la sortie d'Égypte : "pourquoi dit-il cela ici ?". Par cette formulation, Rachi souligne que cette interprétation, parce qu'elle a été retenue pour Noa'h et pour la sortie d'Égypte, peut l'être : "ici aussi".

2. Plusieurs autres questions peuvent être posées sur les termes de Rachi et voici quelques-unes d'entre elles :

A) Concernant Noa'h et l'Égypte, Rachi ne donne aucune raison, justifiant que les contemporains de Noa'h et les Égyptiens aient dit : "nous ne les laisserons pas", car cela est bien évident. A propos de Moché, en revanche, Rachi doit rappeler les bienfaits que Moché a prodigué aux enfants d'Israël, du fait desquels ils dirent : "nous ne le laisserons". Pourquoi n'y a-t-il pas, ici aussi, une évidence, justifiant que les enfants d'Israël ne voulaient pas la mort de Moché ?

B) Concernant Noa'h et l'Égypte, Rachi ne se contente pas d'indiquer qu'ils dirent : "nous ne les laisserons pas", comme c'est le cas en l'occurrence. Il ajoute, en outre : "mais, en plus, nous prendrons des bâtons et des haches pour fracasser l'arche" et, à propos de l'Égypte : "mais, en plus, nous prendrons des glaives et des armes pour les tuer". Ainsi, non seulement ils ne permettraient

(11) Et, l'on ne peut pas dire que la question est celle qui est posée ici par le texte, comment est-il envisageable d'empêcher l'événement, en pareil

cas, car le fait que : "à trois références, il est dit : 'au milieu de ce jour'" ne répond pas du tout à cette question.

pas l'entrée dans l'arche ou la sortie d'Égypte, mais ils les rendraient même impossibles, en fracassant l'arche et en tuant les enfants d'Israël.

C) Quelle est la raison pour laquelle Rachi, dans cet ajout, "mais, en plus, nous prendrons", cite toujours deux éléments, pour Noa'h comme pour les Egyptiens, dans le premier cas : "des bâtons et des haches", dans le second : "des glaives et des armes" ?

D) Concernant Noa'h et L'Égypte, Rachi cite toute la conclusion de l'explication, à partir de : "le Saint béni soit-Il dit" et il précise : "que quiconque a le pouvoir de M'en empêcher" ou bien : "a, en sa main", "vienne le faire". Dans notre cas, en revanche, Rachi écrit uniquement : "le saint béni soit-Il dit : Je le fais rentrer au milieu du jour" et il conclut par un : "etc.". Or, à

propos de l'Égypte, il décrit clairement ce que fut l'issue finale, sans s'en remettre sur ce qu'il a exposé, au préalable, dans la Parchat Noa'h. Pourquoi donc se contente-t-il ici d'y faire allusion par un : "etc." ? Car, de deux choses l'une, ou bien il se suffit d'un "etc." dans les deux cas, ou bien il énonce clairement cette explication dans les deux cas.

E) Quand Rachi énumère les bienfaits que Moché, notre maître, prodigua aux enfants d'Israël, pourquoi fait-il le choix, précisément, de ceux-ci⁽¹²⁾ : "Il nous a fait sortir d'Égypte, a ouvert la mer pour nous, a fait descendre la manne pour nous, nous a fait monté les cailles, a fait monter le puits pour nous et nous a donné la Torah"⁽¹³⁾ ? Pendant les quarante ans que les enfants d'Israël passèrent dans le désert, Moché notre maître leur prodigua beau-

(12) On verra le commentaire de Rachi sur le verset Chela'h 13, 30, commenté par le Likouteï Si'hot, tome 8, première causerie de la Parchat Chela'h.

(13) La raison de la modification de l'ordre, dans le commentaire de Rachi, par rapport au Sifri, "il a fait descendre la Torah pour nous" avant :

"il a fait descendre la manne pour nous", alors que Rachi le dit à la fin, est la suivante. Le Sifri énumère ces éléments par ordre d'importance, alors que le commentaire de Rachi s'en tient au sens simple des versets et les énonce donc dans l'ordre chronologique.

coup d'autres bienfaits. Par exemple, il adoucit les eaux amères de Mara et il fit la conquête des territoires de Si'hon et d'Og⁽¹⁴⁾, avec beaucoup d'autres éléments encore.

F) Bien plus, le Sifri dit, à cette référence : "il fit pour nous des miracles et des actes de bravoure". Pourquoi Rachi omet-il cette mention⁽¹⁵⁾ ? Plus précisément, les termes de Rachi, sur lesquels toutes ces questions viennent d'être posées, proviennent du Sifri. Néanmoins, le but de Rachi est de définir le sens simple du verset et, bien plus, il n'indique pas, en l'occurrence, que son commentaire émane du Sifri. Il faut bien en conclure que toutes ces questions permettent d'établir le sens simple du verset.

G) Rachi, dans son commentaire, explique uniquement les mots : "au milieu de ce jour". Pourquoi reproduit-il aussi, dans son titre : "et, l'Éternel parla à Moché" ?

3. L'explication de tout cela est la suivante. La différence qui peut être faite, au sens le plus simple, entre ce cas et les exemples de Noa'h et de l'Égypte, cités par Rachi, réside dans le fait que les contemporains de Noa'h et les Égyptiens étaient des impies, prêts à transgresser la Volonté de D.ieu. On comprend donc bien pourquoi ils ne voulaient pas laisser Noa'h entrer dans l'arche ou bien les enfants d'Israël quitter l'Égypte, à l'encontre de la Volonté de D.ieu.

Notre verset, en revanche, est plus difficile à comprendre : comment dire, en effet, que les enfants d'Israël se révoltaient contre D.ieu et qu'ils transgressaient Sa Volonté, ce qu'à D.ieu ne plaise ? En effet, il ne s'agissait pas, en l'occurrence, de la génération du désert, qui, à différentes reprises, était allée à l'encontre de la Volonté divine, mais bien de celle qui entraînait en Terre sainte et à propos de laquelle il avait été

(14) Bien plus, Rachi, commentant le verset Devarim 1, 4, dit : "quel bien nous a-t-il fait ? Il a attendu jusqu'à la chute de Si'hon et Og".

(15) A l'inverse, Rachi dit : "il a fait monter le puits pour nous", alors que le Sifri ne mentionne pas cet élément.

dit : “vous êtes attachés à l’Eternel votre D.ieu”^(15*). Il est donc difficile d’admettre que ces hommes se dressèrent contre la Volonté de D.ieu selon laquelle Moché, notre maître, devait alors perdre la vie.

Aussi, si l’on ne disposait pas de la preuve selon laquelle : “à trois références, il est dit : ‘au milieu de ce jour’”, on n’aurait pas pu interpréter ce passage de la même façon, en considérant qu’il y a là une réponse au fait que : “nous ne le laisserons pas”. Néanmoins, “à trois références”, une telle interprétation est donnée et, dans les deux autres, celle-ci est une évidence, s’adaptant parfaitement à la formulation des versets. C’est donc bien la preuve que : “ici aussi”, cette explication est la bonne.

4. Comment les enfants d’Israël pouvaient-ils s’imaginer qu’ils seraient en mesure d’empêcher le décès de

Moché ? Rachi répond à cette question par la formulation de son commentaire. Après avoir donné une longue explication à propos de Noa’h et de l’Egypte, il indique : “ici aussi” et il précise ainsi que la manière d’empêcher est la même, dans les trois cas.

Les contemporains de Noa’h et les Egyptiens ne voulaient pas les laisser se déplacer d’un endroit à un autre, permettre à Noa’h d’entrer dans l’arche ou aux enfants d’Israël de quitter l’Egypte. Il en est donc de même, en l’occurrence. Les enfants d’Israël voulaient empêcher Moché de monter sur la montagne. En effet, D.ieu lui avait dit : “meurs sur la montagne”. En l’empêchant de s’y rendre, ils prévenaient donc bien son décès⁽¹⁶⁾.

5. Ceci nous permettra de comprendre pourquoi, en l’occurrence, il était suffisant de dire : “nous ne le laisserons pas”, alors que, dans les deux

(15*) Vaet’hanan 4, 4.

(16) C’est aussi l’expression du Sifri Dvei Rav sur le Sifri, à cette référence.

autres cas, Rachi ajoutait : “mais, en plus”. Les contemporains de Noa’h et les Egyptiens étaient des impies. Ils n’étaient donc pas certain que l’Injonction divine d’entrer dans l’arche, “dans sept jours”⁽¹⁷⁾, ou bien celle de quitter l’Egypte : “vers le milieu de la nuit... et ensuite je sortirai”⁽¹⁸⁾ s’appliqueraient scrupuleusement de la manière qui avait été annoncée par D.ieu. Il n’était donc pas suffisant de : “ne pas le laisser” le jour même. Il fallait surveiller pendant des jours, des semaines, en permanence, jour et nuit, que Noa’h n’entrerait pas dans l’arche et que les enfants d’Israël ne quitteraient pas l’Egypte. Ils devaient donc introduire une action concrète pour rendre impossible une telle éventualité. De ce fait, ils décidèrent de fracasser l’arche et de les tuer.

Il n’en est pas de même, en revanche, pour ce qui fait l’objet de notre propos. Il s’a-

gissait, en l’occurrence, des enfants d’Israël qui étaient des Justes. Ils savaient clairement que, du fait d’un Décret de D.ieu, Moché leur avait dit : “en ce jour, mes jours se sont emplis : c’est en ce jour que je mourrai”⁽¹⁹⁾ et qu’il en serait précisément ainsi. Ils se dirent, cependant, que, si Moché ne se rendait pas sur la montagne au jour fixé pour sa mort, ce Décret serait annulé. Ainsi, Rachi a déjà expliqué, au préalable⁽²⁰⁾, qu’après la conquête des territoires de Si’hon et d’Og, Moché se disait que : “peut-être le vœu est-il annulé”.

C’est donc pour cette raison que les enfants d’Israël dirent : “nous ne le laisserons pas” monter sur la montagne, car, s’il en est ainsi : “en ce jour”, cela sera suffisant pour abroger le Décret relatif au décès de Moché.

6. Pourquoi Rachi mentionne-t-il ici deux éléments à la fois : “mais, en plus, nous

(17) Noa’h 7, 4.

(18) Bo 11, 4-8.

(19) Vayéle’h 31, 2 et commentaire de Rachi, à cette référence

(20) Au début de la Parchat Vaet’hanan. Il en est de même pour le commentaire de Rachi sur le verset Pin’has 27, 12.

prendrons..." ? Les contemporains de Noa'h voyaient que D.ieu voulait le sauver du déluge en le faisant entrer dans l'arche. Ils se dirent donc que, s'ils fracassaient l'arche, qui était l'abri de Noa'h, D.ieu "ne pourrait pas" faire le déluge.

Ils comprirent alors que Noa'h ferait tout ce qui était en son pouvoir pour qu'ils ne puissent pas briser l'arche. Il leur fallait donc trouver un moyen de la casser sans attenter à la vie de Noa'h, car, s'il mourait, rien n'empêcherait D.ieu de leur envoyer le déluge⁽²¹⁾. De ce fait, Rachi dit qu'ils prirent non seulement

des "haches", pour "fracasser l'arche", mais aussi des "bâtons".

Rachi a déjà expliqué, dans la Parchat Choftim⁽²²⁾, que les "chefs d'armée" avaient : "des bâtons en fer à la main et, lorsque quelqu'un voulait désertir, ils étaient autorisés à lui briser les hanches". Cela veut dire que ces bâtons ne permettent pas de tuer. De fait, *Kechilin*, "bâton", est de la même étymologie que *Kichalon*, "échec", ce qui correspond à un obstacle, mais non à un crime⁽²³⁾. Il en est de même, en l'occurrence. Ces hommes s'étaient préparés avec des bâtons pour obtenir

(21) A propos de Noa'h, Rachi explique : "ses contemporains disaient : si nous le voyons entrer dans l'arche, nous la briserons et nous le tuerons". Rachi précise bien ici : "si nous le voyons entrer" et il y a d'autres modifications encore. On verra aussi le commentaire de Rachi sur le verset Yé'hezkel 14, 14, mais ce point ne sera pas développé ici. L'idée est la suivante. Le terme : "moitié" de cette Paracha permet de comprendre plus simplement que les hommes de la génération du déluge avaient foi, pour une large part, en le pouvoir de D.ieu, ainsi qu'il est dit : "au milieu de ce jour". Ils savaient donc que s'il entrait dans l'arche, tout serait perdu.

Toutefois, on verra ce que dit Rachi, commentant le verset Noa'h 7, 16. Il n'en est pas de même avant de commencer l'étude de la Parchat Haazinou. On ne peut alors imaginer qu'il en soit ainsi et, selon leur sens simple, ces versets semblent ne présenter que le mal et ces hommes semblaient nier le déluge. On verra aussi le commentaire de Rachi sur le verset Noa'h 7, 7.

(22) 20, 9.

(23) On verra le commentaire de Rachi sur le verset Sotta 44a, qui dit : "garder", mais l'on verra le commentaire de Rachi sur le verset Tehilim 74, 6 et le Arou'h, à l'article : "bâton".

que Noa'h ne les dérange pas, quand il briserait l'arche.

Il en fut de même également pour les Egyptiens, qui savaient que, s'ils tuaient les enfants d'Israël, une guerre contre eux éclaterait aussitôt. De ce fait, ils prirent, non seulement des glaives, pour les tuer, mais aussi des armes(24), en général, y compris celles qui devaient leur donner les moyens de se défendre, lors des combats(25).

7. Toutefois, une question se pose encore. Au final, comment les enfants d'Israël voulurent-ils mener une action pour empêcher le décès de Moché, alors que telle était la Volonté de D.ieu ? Rachi poursuit donc en rapportant les propos des enfants

d'Israël : "C'est l'homme qui nous a fait sortir d'Egypte...". On a appris, dans la Parchat Tavo(26), que, lorsque D.ieu accorde à un Juif la bénédiction d'un champ produisant des fruits, celui-ci ne doit pas être ingrat. Il lui faut alors offrir à D.ieu des prémices, afin de Lui manifester sa reconnaissance.

Les enfants d'Israël avançaient donc l'argument suivant. Moché, notre maître leur avait prodigué de très nombreux bienfaits. Ils se devaient donc de ne pas être ingrats, c'est-à-dire de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour que son décès n'ait pas lieu, même s'il fallait, pour cela, repousser une Injonction divine(27), "monte sur le mont d'Avarim".

(24) Il modifie ainsi les termes du Sifri, qui dit : "des glaives et des épées".

(25) On verra le commentaire de Rachi sur le verset Tetsé 23, 14 : "ton armement : comme tes armes".

(26) 26, 2 et versets suivants, de même que le commentaire de Rachi sur le verset 3.

(27) On observe, à différentes références, qu'une Injonction en repousse une autre, comme l'indique Rachi, notamment dans son commentaire

des versets Kedochim 19, 3 et Tetsé 22, 12. On verra aussi, pour ce qui concerne notre propos, le décès de Moché, le commentaire de Rachi sur le verset Tetsé 31, 5, qui dit que : "quand ils entendirent que le décès de Moché dépendait de... ils refusèrent de s'y rendre, jusqu'à ce qu'ils le firent contre leur gré". Or, il avait été dit : "porte la vengeance... enrôlez d'entre vous", aux versets 2 et 3. On verra aussi la note 323, ci-dessous.

De ce fait, Rachi ne se contente pas de citer un seul bienfait et d'écrire ensuite : "etc.". Il détaille ces bienfaits, car plus leur nombre est important, plus grande et forte est l'obligation des enfants d'Israël de ne pas être ingrats, plus est justifié leur effort pour que l'Injonction : "monte sur le mont..." ne soit pas suivie d'effet.

8. Ceci nous permettra de comprendre pourquoi Rachi choisit précisément les bienfaits que l'on a cités et non les autres. Car, pour tous les bienfaits que Moché notre maître leur avait prodigués, pendant toutes les années passées, les

enfants d'Israël lui avaient sûrement d'ores et déjà manifesté leur reconnaissance, n'étant pas ingrats.

De ce fait, Rachi mentionne uniquement les bienfaits dont les enfants d'Israël tiraient encore profit : "en ce jour", celui en lequel Moché devait monter sur la montagne. Ils devaient donc lui montrer, à ce moment-là, qu'ils n'étaient pas ingrats. Et, il n'y a pas lieu de se demander pourquoi Rachi cite aussi : "il nous a fait sortir d'Égypte, il a ouvert la mer pour nous... Il nous a donné la Torah"⁽²⁸⁾, bien qu'il s'agisse là d'événements du passé et, bien plus, concer-

(28) Rachi rappelle aussi que Moché : "nous a fait monter les cailles", tout de suite après avoir dit qu'il : "a fait descendre la manne pour nous". Il ne fait donc pas allusion aux cailles de la Parchat Bealote'ha, qui : "furent un malheur" et non un bien, mais au verset Bechala'h 16, 13 : "les cailles montèrent", après l'obtention de la manne. D'après ce qui est dit dans ce texte, Rachi considère qu'il en fut ainsi pendant tout le temps qu'ils passèrent dans le désert. Selon le sens simple du verset, la promesse leur fut donnée qu'ils en obtiendraient tant

qu'ils auraient la manne. On verra, à ce propos, le commentaire de Rachi sur le traité Ara'hin 15b, la longue explication du Ramban sur le verset Bechala'h 16, 12. Mais, l'on verra aussi le commentaire de Rachi et celui du Ramban sur le verset Bealote'ha 11, 4, de même que le Likouteï Si'hot, tome 16, à la page 171. En tout état de cause, on peut se demander pourquoi Rachi rend le verbe "monter" par *Higuiz*, pour les cailles de la Parchat Bealote'ha et par *Hééla*, pour celles de la Parchat Bechala'h.

nant la génération du désert. En effet, ces bienfaits se poursuivent auprès de tous les Juifs, en toutes les générations, de tout temps.

Ainsi, à propos de la sortie d’Égypte et de la traversée de la mer Rouge qui l’a conduite à son terme⁽²⁹⁾, il a déjà été enseigné⁽³⁰⁾, au préalable, que : “lorsque ton fils t’interrogera, demain...” et Rachi rappelait que : “demain peut être beaucoup plus tard”, sans restriction de temps. En pareil cas, “tu diras à ton fils : c’est nous qu’Il a fait sortir de là-bas”. Il en est de même pour le don de la Torah, qui n’est pas limitée à la génération l’ayant reçue, mais qui est bien pour tous les Juifs, de toutes les générations⁽³¹⁾.

De ce fait, Rachi ne dit pas : “il fit pour nous des miracles et des actes de bravoure”,

comme l’indique le Sifri. En effet, il mentionne, comme on l’a dit, les bienfaits dont les enfants d’Israël profitaient encore, en ce jour-là, lorsque Moché montait sur la montagne. A l’inverse, ces “miracles” et ces “actes de bravoure” concernaient le passé.

9. Mais, toute cette analyse n’est pas encore totalement claire, car, après tout cela, il y avait bien une Injonction divine, clairement énoncée : “monte sur la montagne...”. Comment les enfants d’Israël pouvaient-ils donc imaginer que, parce qu’ils avaient le devoir de manifester leur gratitude, ils pouvaient s’arroger le droit de retarder le décès de Moché ?

C’est pour répondre à cette question que Rachi reproduit également, dans son titre, les mots du verset : “Et, l’Éternel

(29) On verra le Likouteï Si’hot, tome 16, aux pages 153 et 154.

(30) Vaet’hanan 6, 20 et versets suivants. On verra aussi le verset Bo 13, 8, qui dit, néanmoins : “pour moi, lors de ma sortie”, de même que le verset Bo 13, 14 et le commentaire de Rachi.

(31) On notera que Rachi modifie les termes du Sifri, dans lequel on trouve : “Il fit descendre la Torah pour nous” et il écrit : “Il nous donna la Torah”.

parla à Moché". En l'occurrence, l'Injonction : "monte sur le mont d'Avarim" n'avait été transmise qu'à Moché, mais non aux enfants d'Israël.

Ils n'avaient donc pas reçu eux-mêmes cette Injonction⁽³²⁾ et il est clair que Moché ne serait pas considéré comme ayant agi sous la contrainte, puisqu'il est dit, à ce propos : "tu n'en feras rien"⁽³³⁾. Il s'agissait donc uniquement, pour eux, de faire en sorte que Moché, notre maître se trouve dans l'impossibilité de mettre en pratique l'Injonction de D.ieu, qui lui était adressée personnellement. Les enfants d'Israël en déduisirent que l'obligation leur incombant personnellement de rejeter toute ingratitude repoussait le fait d'être à l'origine d'une telle impossibilité⁽³⁴⁾.

Ceci nous permet, en outre, de comprendre pourquoi Rachi ne conclut pas clairement : "le Saint béni soit-Il dit : Je ferai... et que quiconque a le pouvoir de M'en empêcher vienne le faire", mais fait uniquement allusion à cette précision par un : "etc.". En effet, les enfants d'Israël, en l'occurrence, ne se dressaient pas contre D.ieu Lui-même, ce qu'à D.ieu ne plaise. Bien au contraire, il leur semblait qu'en agissant de la sorte, ils mettaient en pratique l'Injonction de la Torah, demandant d'exprimer sa reconnaissance à celui qui la mérite. De ce fait, si Rachi avait écrit clairement : "que quiconque a le pouvoir de M'en empêcher vienne le faire", on aurait pu interpréter ces termes, comme pour les contemporains de Noa'h et les

(32) Il n'en aurait pas été de même si l'Injonction en avait été faite directement aux enfants d'Israël. On peut penser qu'alors, ils ne l'auraient pas empêché. Ceci ne peut pas être comparé à l'expression : "ils le firent contre leur gré" de la Parchat Matot, qui a été citée à la note 27. En effet, l'Injonction n'avait pas été transmise précisément à ces personnes, mais seulement sous une formulation générale. Chacune, à titre personnel, ne le

voulait donc pas. Mais, on verra ce que le texte dit plus loin, à ce sujet.

(33) Tetsé 22, 26 et commentaire de Rachi sur ce verset

(34) Selon la Hala'ha également, on peut préciser qu'il y avait un effort particulier pour supprimer le Décret, une situation de danger. Cette situation avait donc uniquement été causée, notamment par une attitude passive.

Egyptiens, dans le sens d'une révolte contre D.ieu, de la part des enfants d'Israël⁽³⁵⁾. Rachi se contente donc d'une allusion à ces mots, au moyen d'un : "etc."

10. Néanmoins, pour être précis, Moché avait effectivement reçu l'ordre de D.ieu de monter sur la montagne et, dès lors, comment les enfants d'Israël pouvaient-ils chercher à l'empêcher de faire ce que D.ieu lui avait demandé ?

L'explication est la suivante. Les enfants d'Israël constatèrent que cette Injonction n'avait été transmise qu'à Moché et qu'elle était, en outre, assortie d'une condition, après : "monte sur la montagne". Non seulement cela était : "contre leur gré"⁽³⁶⁾, comme dans la guerre de Midyan, mais, de plus : "Il lui ouvrit ici une porte et lui fit savoir que tout dépendait de lui"⁽³⁷⁾, qu'il était donc envisageable d'empêcher sa montée

sur la montagne, d'autant que Moché aurait été, en pareil cas, dans une situation de force majeure, comme pour la faute du veau d'or.

11. On peut aussi expliquer tout cela selon la dimension profonde de la Torah. Le décès de Moché était alors déjà décidé. Néanmoins, il concernait toute la communauté, dont la Techouva peut effacer un Décret, "même après qu'il ait été scellé"⁽³⁸⁾.

C'est donc également pour cette raison que Rachi ne conclut pas son propos par : "que quiconque a le pouvoir de M'en empêcher vienne le faire". En effet, les enfants d'Israël possédaient effectivement ce pouvoir, si l'on peut s'exprimer ainsi. Ils étaient en mesure de faire annuler le Décret divin. Et, de fait, il en fut bien ainsi, par trois fois, grâce à la prière de Moché lui-même⁽³⁹⁾. Ainsi, tout comme sa prière avait pu supprimer la

(35) Ceci n'est pas comparable à leur déclaration, rapportée par Rachi : "nous ne le laisserons pas", qui se rapporte à Moché. Alors, que : "quiconque a le pouvoir d'empêcher" est dit à propos du Saint béni soit-Il.

(36) Commentaire de Rachi sur le verset Matot 31, 5.

(37) Tissa 32, 10 et commentaire de Rachi sur ce verset.

(38) Traité Roch Hachana 18a.

(39) Commentaire de Rachi sur le verset Korah 16, 4.

moitié de l'effet⁽⁴⁰⁾, lorsque : "l'Éternel s'emporta contre Aharon", la prière et l'action de la communauté aurait dû supprimer aussi le fait que : "l'Éternel s'emporta également contre moi" et : "D.ieu s'est emporté contre moi". Du reste, il en est bien ainsi, dans le domaine de l'étude de la Torah, puisque D.ieu dit : "Mes enfants M'ont vaincu, ils M'ont vaincu"⁽⁴¹⁾.

Dès lors, pourquoi les enfants d'Israël n'ont-ils pas effectivement annulé ce Décret ? Le verset donne la réponse à cette question, d'une manière allusive, en disant que le décès de Moché se produisit : "au milieu de ce

jour". Ainsi, "ce jour" remettait en cause le "milieu", la base même de l'existence des enfants d'Israël, car "les actions de Moché sont éternelles"⁽⁴²⁾ et si Moché, notre maître, avait pu conduire les enfants d'Israël en Terre sainte, il aurait été impossible que, par la suite, "nous soyons exilés de notre terre"⁽⁴³⁾. La punition n'aurait donc pas pu prendre la forme selon laquelle : "le Saint béni soit-Il déversa Sa colère sur les bois et sur les pierres"⁽⁴⁴⁾ et ce sont les Juifs eux-mêmes qui auraient été punis, ce qu'à D.ieu ne plaise. C'est la raison pour laquelle il fallait que s'accomplisse : "monte sur le mont d'Avarim".

(40) Commentaire de Rachi sur le verset Chemini 10, 12.

(41) Traité Baba Metsya 59b.

(42) Voir le traité Sotta 9a et, notamment, le Or Ha Torah, Parchat Vaet'hanan, aux pages 65 et 93, de même que le Tsafnat Paané'h, au début de la Parchat Terouma.

(43) On verra le Megalé Amoukot, au paragraphe 185, cité par le Yalkout Reouvéni, à la Parchat Vaet'hanan, qui mentionne le paragraphe 187, mais il s'agit d'une erreur d'imprimerie et il en est de même dans le Or Ha

Torah qui le reproduit, à la page 93. On consultera, notamment, le Alche'h et le Or Ha 'Haïm, au début de la Parchat Vaet'hanan, le Or Ha Torah cité dans la note précédente, le Chaareï Techouva de l'Admour Haémstahi, tome 2, au début de la partie sur l'éducation.

(44) On verra le Midrash E'ha Rabba, chapitre 4, au paragraphe 14, le Midrash Tehilim, au Psaume 79 et le commentaire de Rachi, à la même référence des Tehilim, de même que sur le traité Kiddouchin 31b.

12. Il découle de tout cela un enseignement pour le service de D.ieu de chacun. Chaque Juif porte, en son âme, le niveau de Moché, notre maître, comme l'Admour Hazaken l'explique longuement dans le Tanya⁽⁴⁵⁾. Quelqu'un pourrait donc soulever l'objection suivante : "D.ieu veut que j'étudie la Torah et que je mette en pratique les Mitsvot. Dès lors, pourquoi a-t-Il fait que le niveau de Moché que je porte en moi soit si profondément caché, au point que l'on puisse le considérer comme enseveli, ce qu'à D.ieu ne plaise et que seule l'âme animale apparaisse à l'évidence ?".

La réponse à cette interrogation est la suivante. Il en est ainsi pour le bien de chaque Juif, car c'est grâce à cela que s'accomplit : "au milieu de ce jour". Un Juif doit servir D.ieu, introduire son propre effort afin de surmonter le voile qui est en lui, qui est autour de lui et qui recouvre le monde, en général. C'est de cette façon que s'exprime le "milieu", l'essence d'un Juif⁽⁴⁶⁾.

Dès lors, il apparaît clairement que tout ce voile n'était rien d'autre qu'une préparation à l'élévation obtenue par la suite, qui est la délivrance par le niveau de Moché que l'on porte en soi. Et, cette délivrance personnelle conduit à la délivrance collective, car Moché est le premier et le dernier libérateur⁽⁴⁷⁾.

(45) Au début du chapitre 42.

(46) On verra le Likouteï Si'hot, tome 9, page 13, dans la note 65 et page 57, qui dit que l'abnégation véritable se révéla précisément parce que l'entrée

en Erets Israël fut conduite par Yochoua. On consultera ce texte.

(47) Ceci a été cité et commenté dans le Likouteï Si'hot, tome 11, à la page 8.